



A D E M E



BILAN CARBONE

**Bilan Carbone™
du Conseil Général de l'Essonne**

Synthèse Grand Public



1. Préambule

Le Bilan Carbone™ est un outil de calcul des émissions de gaz à effet de serre (GES) induites par les activités d'une entité : entreprise, collectivité ou établissement public. Il a été mis au point par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

▪ Pourquoi un Bilan Carbone™ ?

Si à ce jour les effets à long terme du réchauffement climatique ne sont pas connus avec précision, la communauté scientifique internationale¹ s'accorde toutefois sur son origine : la production de gaz à effet de serre d'origine anthropique.

Pour tenter de limiter le phénomène, la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, signée à Kyoto en 1997, fixe des objectifs de réduction des émissions aux pays signataires. D'ici 2010, l'Union Européenne, doit ainsi réduire ses émissions de 8%. La France s'est engagée à retrouver un niveau d'émissions comparable à celui de 1990.

A plus long terme, 2050, il nous faudra diviser par 4 nos émissions, le *Facteur 4*, pour retrouver une concentration acceptable de GES dans l'atmosphère. La stratégie nationale retenue pour atteindre ces objectifs a été formalisée en 2004 dans le **Plan Climat National**² puis reprise dans la loi du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique.

▪ Quantifier ses émissions :

Par l'analyse des flux économiques et physiques directement gérés, le Bilan Carbone™ permet de quantifier les émissions de GES induites par les activités de l'entité étudiée sur une période donnée. Cette approche permet d'évaluer l'impact des décisions économiques d'une structure sur la sphère environnementale et positionne le Bilan Carbone™ comme un outil efficace d'aide à la décision.

L'outil développé par l'ADEME permet une mise en œuvre rapide à partir des informations directement accessibles au sein de l'entité évaluée : consommations d'énergies, flux de matériaux, production de déchets, rejets divers, consommations des fournisseurs et des prestataires de services, ...

▪ Le Bilan Carbone™ de l'ESSONNE :

L'objectif est de tirer le meilleur du Bilan Carbone™ pour assister les décideurs dans l'adaptation de leurs stratégies de développement pour réduire leurs émissions de GES.

Le Bilan Carbone™ de l'Essonne permet d'évaluer :

- **Le niveau de responsabilité** en matière d'émissions de gaz à effet de serre,
- **La vulnérabilité du territoire aux ressources fossiles,**
- **La capacité d'action pour limiter l'impact sur le climat.**

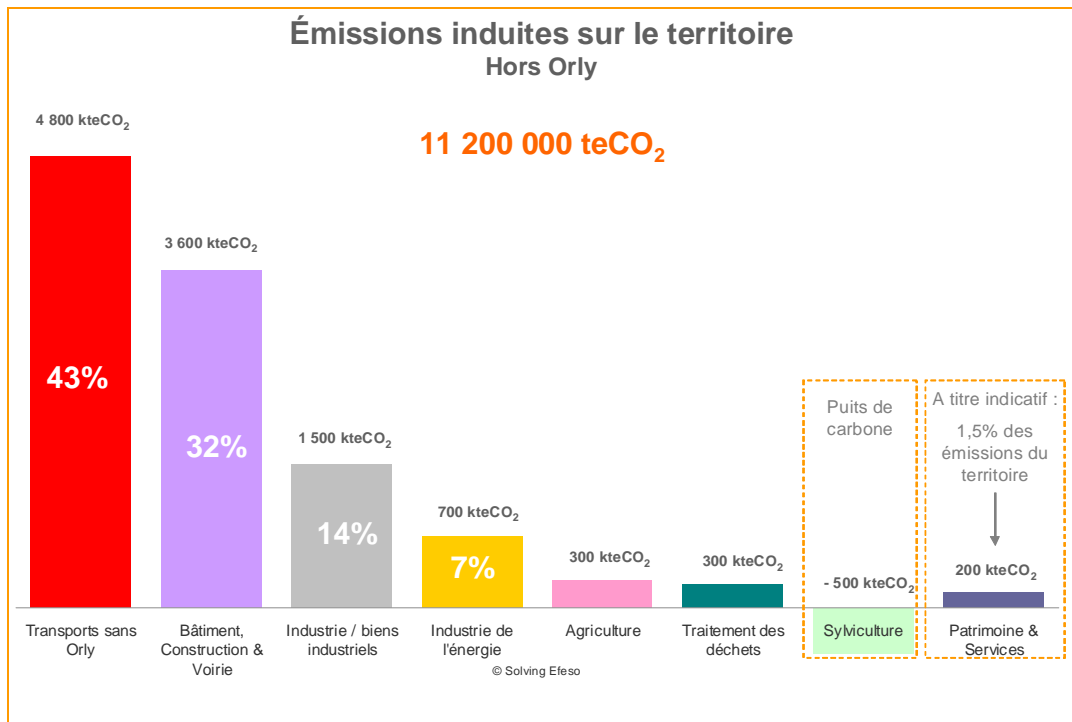
¹ Avec notamment le GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental d'Etudes sur le Climat.

² Disponible sur le site du MEDDAT : www.developpement-durable.gouv.fr

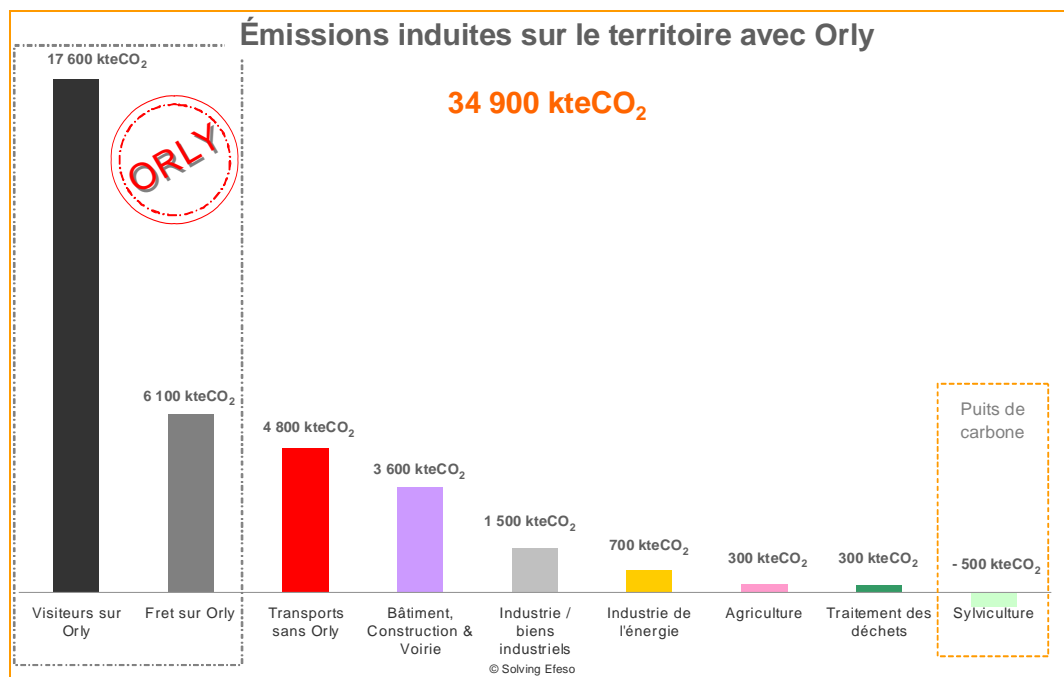
2. Volet Territoire

Le volet Territoire du Bilan Carbone™ présente le détail des émissions produites par l'ensemble **des résidents et des activités localisées sur le territoire de l'Essonne**.

Sans considérer les émissions propres à la plateforme aéroportuaire d'Orly, le profil des émissions sur le département de l'Essonne est le suivant :



Les émissions liées au trafic aérien des passagers et au tonnage transporté sur la plateforme d'Orly ne sont comptabilisées que pour la part imputable à l'Essonne dans le Bilan Carbone™ du territoire. Pour information, le graphique ci-dessous présente l'ensemble des émissions dues à ces deux postes :

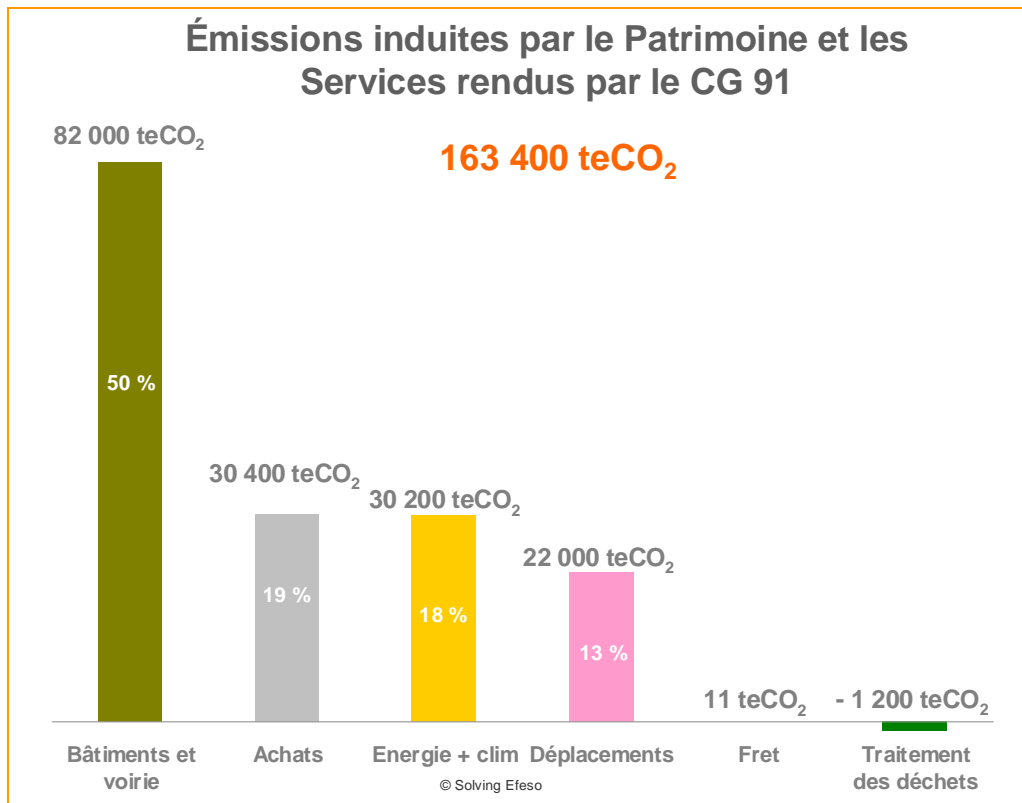


3. Volet Patrimoine et services

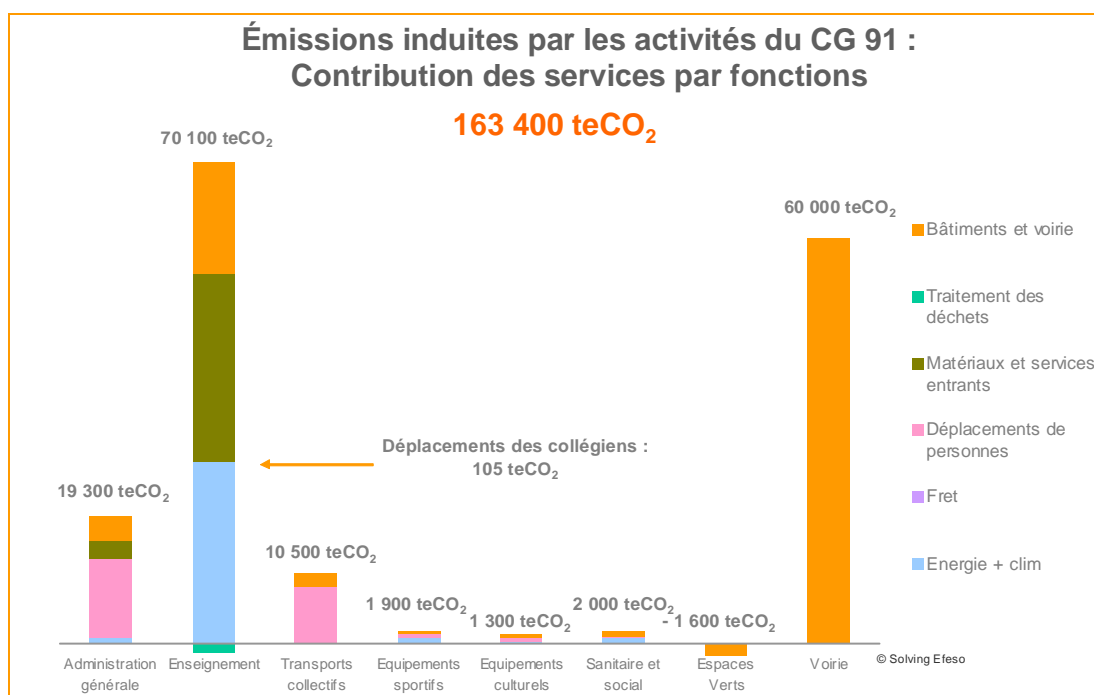
Par cohérence avec la démarche menée sur le territoire, le Conseil Général de l'Essonne a également réalisé son propre Bilan Carbone™ : le volet **Patrimoine et Services**.

Il présente le détail des émissions engendrées **par la gestion du patrimoine propre et des services rendus par la collectivité**.

Ces graphiques ont avant tout une valeur indicative destinée à localiser les enjeux.



En décomposant par fonction :



4. Après le Bilan Carbone™

Il est aujourd'hui indispensable d'anticiper une réorganisation socio-économique des zones soumises à l'influence directe du changement climatique. Pour ce faire, caractériser son niveau d'implication dans la production de gaz à effet de serre est nécessaire pour **agir et anticiper le changement à l'échelle de son territoire ou de ses activités.**

Le Bilan Carbone™ participe à la définition de ce premier niveau d'analyse. Il doit insuffler la dynamique de réduction des émissions sur le territoire essonnien.

L'ensemble des propositions d'actions territoriales ont fait l'objet de discussions lors d'ateliers organisés le 24 juin 2008 dans le cadre d'une réunion du **Collectif Climat de l'Essonne**. Le Collectif Climat réunit les principaux acteurs socio-économiques du territoire dans le but d'élaborer des actions collectives de lutte contre le changement climatique.

Les **4 thèmes** suivants ont été retenus pour identifier les axes prioritaires d'action de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre :

- Mobilité, transports, déplacements 14 participants
- Biodiversité et perspectives d'adaptation 18 participants
- Activités économiques, agriculture et déchets 17 participants
- Bâtiment, logements et urbanisme 27 participants

Ces ateliers s'inscrivent dans le cadre global fixé par la mise en œuvre de la 2^{ème} phase de l'Agenda 21 du Conseil Général dont l'un des axes de travail, porté par le Pôle Territoire Durable, prévoit l'élaboration d'un **Plan Climat territorial** ainsi qu'un « Plan ambitieux des transports ».

Les actions qui seront mises en œuvre sur le territoire doivent permettre d'atteindre le **FACTEUR 4** en 2050, soit la réduction de 75% des émissions de Gaz à Effet de Serre :

